






LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse




État de la mise en oeuvre du programme gouvernemental de l'Éducation nationale





Juillet 2016




25 PROGRAMMES





AVEC 94 PROJETS





	<u>PROJETS</u>	<u>ÉTAT DES TRAVAUX</u>		<u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>
A.	Collaboration renforcée entre les écoles et les structures d'accueil			
1.	Promouvoir l'échange et la collaboration entre l'école et les services d'éducation et d'accueil (SEA)	<p>La collaboration avec les SEA fait partie des cinq priorités qui seront définies par la loi sur l'enseignement fondamental et auxquelles les écoles devront donner des réponses communes et cohérentes.</p> <p>Le projet de loi sur l'enseignement fondamental sera soumis au conseil de gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
2.	Accompagner les écoles dans des projets intégrés (préscolaire et structures d'accueil)	<p>Le ministère a mis en place un dispositif d'accompagnement des projets intégrés au sein du SCRIPT et de l'IFEN.</p> <p>Les moyens respectifs sont prévus dans le budget 2017.</p>		Rentrée 2016 / 2017
3.	Élaborer une vision globale de la prise en charge des enfants de 3 à 4 ans, commune à l'école et aux services d'éducation et d'accueil	<p>Le ministère a rédigé un texte-cadre qui servira de base commune pour les discussions autour d'un rapprochement entre l'école et les SEA.</p> <p>Les grands principes ont été publiés dans la circulaire de printemps 2016.</p>		

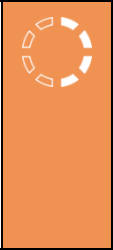

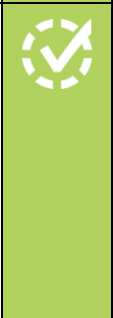
4.	Réalisation d'un guide pratique pour la construction de structures intégrées	Les travaux avec un groupe d'experts de l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseil) ont été clôturés et seront discutés avec les partenaires scolaires. Le guide sera finalisé pour mai 2017.		
5.	Création d'un cadre réglementaire pour l'occupation et le financement des structures intégrées	Le règlement grand-ducal est en train d'être finalisé. Il sera ensuite discuté avec les partenaires scolaires. Le règlement sera soumis au conseil de gouvernement en mai 2017.		
6.	Promouvoir des plateformes d'échange pour les professionnels des deux secteurs	Une série de colloques et de manifestations seront organisés pour l'année scolaire 2016/2017. Ils favoriseront les échanges entre les professionnels.		Rentrée 2016/2017
B.	Un cadre de qualité			
7.	Prévoir un concept pédagogique pour chaque structure d'accueil	Le cadre de référence « Éducation non formelle des enfants et des jeunes » introduit par la loi du 24 avril 2016 sur la jeunesse décrit la démarche d'assurance-qualité qui doit être élaborée et mise en œuvre par le gestionnaire d'une structure d'éducation et d'accueil.		Septembre 2016




8.	Créer un accès gratuit aux activités de développement plurilingue	L'avant-projet de loi sur l'éducation plurilingue a été adopté par le gouvernement en conseil en juillet 2016. Le projet prévoit que tous les enfants âgés de 1 à 4 ans bénéficieront d'un encadrement gratuit de 20 heures par semaine (au maximum pendant 46 semaines par an).		Octobre 2017
9.	Revoir le ratio d'encadrement	L'amélioration du ratio d'encadrement fait partie du projet sur le programme d'éducation plurilingue qui a été adopté par le conseil de gouvernement en juillet 2016. Le personnel éducatif doit avoir suffisamment de temps pour établir une relation de confiance avec l'enfant et observer son comportement linguistique.		Octobre 2017
C.	Développement langagier dès le plus jeune âge			
10.	Évaluer l'éducation précoce	Un bilan de l'éducation précoce a été dressé en collaboration avec l'Université du Luxembourg en 2015. Un projet pilote « précoce à journée continue » sera lancé en 2017.		
11.	Développer des formations spécifiques sur l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge	Trois blocs de formations pour les enseignants de l'éducation précoce et du préscolaire ont été élaborés par un groupe de travail. L'offre sera organisée sur trois ans et sera ouverte à tous les enseignants intéressés.		Septembre 2016



12.	Élaborer un concept d'éducation plurilingue pour la petite enfance	Le ministère a présenté en mars 2016 un document-cadre qui sera complété par les bonnes pratiques identifiées lors de la phase-pilote.		
13.	Mettre en œuvre une phase pilote pour le programme d'éducation plurilingue	En avril 2016, les services du ministère ont lancé une phase pilote dans plusieurs crèches de profils différents et représentatifs pour le Luxembourg qui se sont portées volontaires pour participer à l'élaboration du projet. La phase pilote est assurée par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script).		
14.	Mettre en place un programme d'éducation plurilingue	<p>Le programme d'éducation plurilingue adopté par le gouvernement permettra aux enfants de se familiariser avec la langue luxembourgeoise dès l'âge de 1 an, ce qui représente - pour les enfants dont la langue d'origine est autre - un surplus de temps et d'espace pour son apprentissage.</p> <p>En parallèle, un contact avec la langue française et la promotion intégrée de l'apprentissage du français permettront un accès plus naturel et décontracté à cette langue, surtout aux enfants dont la langue première est le luxembourgeois.</p>		Octobre 2017

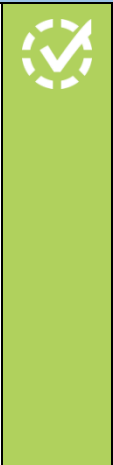
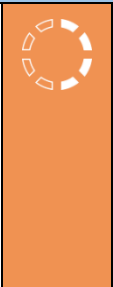
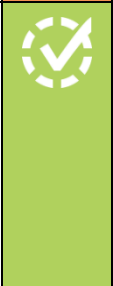
D.	Apprentissage des langues à l'école			
15.	Promouvoir les compétences communicatives des élèves à l'enseignement fondamental	Un groupe de travail est en train de revoir les méthodes didactiques par lesquelles l'enseignement des langues se fait à l'école fondamentale. De nouveaux manuels de français seront élaborés à la suite. (En cours)		Rentrée 2018/2019
16.	Diversifier les langues véhiculaires	Des projets dans différents lycées ont été initiés avec une autre langue véhiculaire (p.ex. les mathématiques en langue allemande au Lycée Joseph Bech).		
17.	Maintenir la place de la littérature et de la culture dans l'enseignement des langues	Le projet de loi sur l'enseignement secondaire qui sera déposé en juillet 2016 prévoit que les élèves doivent apprendre à connaître et à comprendre la littérature, à faire assimiler les cultures et les civilisations qui sont porteuses de ces langues.		
E.	Différenciation de l'offre scolaire/offre scolaire internationale			
18.	Élargir l'offre en formation à l'enseignement secondaire technique	Deux nouvelles sections, la section « sciences sociales » et la section « sciences naturelles » ont été introduites à partir de l'année scolaire 2014/2015 à l'enseignement secondaire technique.		




19.	Créer une École internationale à Differdange (EIDD)	Les premières classes de l'EIDD fonctionneront à partir de la rentrée scolaire 2016. L'EIDD est une école publique luxembourgeoise comprenant des classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Elle fonctionne selon le système des écoles européennes, auquel elle est liée par une convention d'agrément, et offre un enseignement fondé sur les programmes des écoles européennes.		Rentrée 2016 / 2017
20.	Élargir l'offre anglophone des A-level	Les formations A-level actuellement offertes au Lycée Michel Lucius seront étendues au cycle inférieur et à l'enseignement fondamental. Un projet de loi afférent sera adopté en juillet 2016 par le conseil de gouvernement.		Rentrée 2017 / 2018
21.	Développer l'offre anglophone du IB (international baccalaureate)	Le ministère est en train de développer un projet d'extension de l'offre anglophone du IB qui sera disponible à partir de la rentrée 2017 / 2018.		Rentrée 2017 / 2018
22.	Élargir l'offre du curriculum européen	Le ministère est en train de développer un projet d'extension de l'offre du curriculum européen qui sera disponible à partir de la rentrée 2017 / 2018.		Rentrée 2017 / 2018




23.	Révision de la législation sur les écoles privées	Afin de veiller à ce que la mixité sociale soit respectée au niveau des écoles privées, il est nécessaire de revoir la législation sur le financement des écoles privées. Les travaux concernant la révision de la législation sur les écoles privées sont en cours.		
F. Formation des enseignants				
24.	Créer un Institut de formation de l'Education nationale (IFEN)	La mission de l'IFEN est double: organiser et suivre le stage d'insertion professionnelle des enseignants et organiser les formations continues en adéquation avec les besoins du terrain.		L'IFEN a ouvert ses portes en septembre 2015
25.	Augmentation des heures de formation continue	L'obligation de formation continue est portée à 48 heures sur une période de trois ans (actuellement 24 heures sur une période de trois ans). La totalité des heures de participation à une journée pédagogique au sein de l'établissement scolaire sont comptabilisées pour la formation continue obligatoire.		Rentrée 2016 / 2017




26.	Promouvoir les compétences en didactique des enseignants	La nouvelle formation du <i>Master in Secondary Education</i> qui sera organisée par l'Université du Luxembourg est axée sur la didactique des disciplines et constituera une deuxième voie d'accès à la fonction de professeur. Elle s'adresse aux étudiants détenteurs d'un Bachelor dans une discipline donnée, qui souhaitent également se former à la didactique de cette discipline.		Rentrée 2016 / 2017
27.	Organiser un Bachelor en Sciences de l'Éducation en cours d'emploi	L'Université du Luxembourg organisera à partir de septembre 2016 une voie de formation en cours d'emploi qui mènera au Bachelor en Sciences de l'Éducation.		Rentrée 2016 / 2017
G. Accompagnement des enseignants dans leur insertion professionnelle				
28.	Introduire un stage pédagogique	La réforme de la Fonction publique a introduit un stage obligatoire de trois ans pour tous les nouveaux enseignants. Pour les enseignants, le stage est individualisé, en fonction des besoins. Les stagiaires qui disposent déjà d'une expérience professionnelle dans l'enseignement ou qui ont suivi des formations complémentaires peuvent solliciter une réduction de la durée du stage respectivement une dispense de certains cours.		



29.	Réformer l'accès à la fonction d'enseignant à l'enseignement fondamental	À partir de 2016, le concours, qui prenait la forme d'un examen-concours, est transformé en simple concours. Les candidats qui se placent en rang utile selon leurs résultats aux épreuves sont admis au stage pédagogique dans la limite des postes disponibles, indépendamment des notes obtenues. Ces changements ont été décidés suite à l'introduction d'un stage pédagogique obligatoire, qui prévoit trois moments d'évaluation au cours des trois années.		Rentrée 2016 / 2017
30.	Réformer l'accès à la fonction d'enseignant à l'enseignement secondaire	La nouvelle loi ouvre l'accès à l'examen-concours aux candidats détenteurs d'un diplôme de Bachelor et d'un diplôme de master, dont l'un ou l'autre est en lien avec la spécialité enseignée. Cette ouverture des conditions d'admission permettra à un plus grand nombre de candidats de se présenter à l'examen-concours tout en tenant compte de la diversification croissante des parcours universitaires. L'admission à l'examen-concours des candidats détenteurs d'un diplôme de Bachelor en lien avec la spécialité enseignée et d'un diplôme de master en pédagogie/didactique axé sur la spécialité enseignée est promue.		Rentrée 2016 / 2017




H.	Création d'un Centre de compétences de la didactique des disciplines à l'Université de Luxembourg			
31.	Créer un Centre de compétences de la didactique des disciplines à l'Université de Luxembourg	Le Centre de compétences est censé analyser et accompagner les processus du changement en milieu scolaire. Le centre coordonne également les recherches sous contrat que le ministère de l'Éducation nationale confie à l'Université du Luxembourg. Les premiers pas pour la création d'un centre de compétences au sein de l'Université du Luxembourg ont été engagés. Une convention afférente a été conclue et le recrutement d'experts en didactique est en cours.		
I.	Différentes écoles pour des élèves différents			
32.	Développer une cartographie de l'offre scolaire au Luxembourg	La diversification de l'offre scolaire prenant de l'ampleur, une cartographie de l'offre scolaire au niveau national est en cours d'élaboration. Elle informera tous les élèves et les parents des possibilités de formation et leur permettra ainsi de choisir une école en connaissance de cause.		Rentrée 2017 / 2018
33.	Développer un outil de gestion de projet en ligne	Afin de soutenir les écoles et les lycées dans leur développement, la plateforme de gestion et de coordination de projets en ligne « EDvance » a été élaborée. Elle servira également à informer les parents et les élèves sur l'offre scolaire des écoles et lycées.		Rentrée 2016 / 2017




34.	Adapter les classes d'accueil et d'insertion	Les forces et faiblesses de ces classes ont été analysées et l'offre et le concept sont en voie d'être adaptés en réponse aux dernières évolutions des flux migratoires vers le Luxembourg.		
J.	L'orientation des enfants et des jeunes			
35.	Réformer la procédure d'orientation à la fin de l'enseignement fondamental	La Chambre des députés a voté en juillet 2016 une nouvelle procédure d'orientation à la fin de l'enseignement fondamental qui donne plus de poids aux parents des élèves. Le principe d'un conseil d'orientation est maintenu, mais uniquement en cas de désaccord entre l'équipe pédagogique et les parents (moins de 20% des cas).		Rentrée 2016 / 2017
36.	Promouvoir l'orientation au lycée	L'obligation des lycées de se donner une démarche d'orientation a été inscrite dans la loi sur la Maison de l'orientation. L'orientation fait partie des sept domaines essentiels pour la qualité scolaire qui ont été définis par le projet de loi sur l'enseignement secondaire. Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en juillet 2016.		Rentrée 2017 / 2018

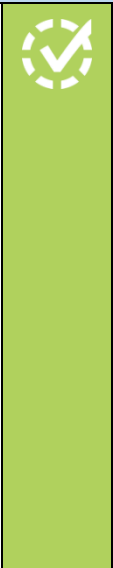


37.	Clarifier les missions du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), du SPOS et des équipes socio-éducatives	<p>Les missions révisées du CPOS s'articulent désormais autour de trois axes : être un centre de ressources psychosociales pour les lycées, compléter l'offre de soutien psychosocial des lycées et faire office de médiateur scolaire. Les relations entre le CPOS et les services spécialisés des lycées sont également précisées.</p> <p>Les nouvelles missions du CPOS, des SPOS et des équipes socio-éducatives ont été définies dans le projet de loi N° 6787 sur la Maison de l'orientation.</p>		
38.	Revoir les profils d'accès aux formations de la formation professionnelle	<p>Les profils seront déterminés dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Ils seront élaborés en étroite collaboration avec la nouvelle division du développement curriculaire du SCRIPT.</p>		
39.	Réforme du Service national de la jeunesse	<p>Le Service national de la jeunesse (SNJ) assure un rôle important dans le cadre du dispositif « garantie pour la jeunesse ». Afin de créer des synergies et de valoriser le travail des professionnels, l'ALJ (Action locale pour Jeunes) sera intégrée dans le SNJ.</p> <p>Le projet de loi afférent sera présenté au conseil de gouvernement en juillet 2016.</p>		



K.	La stratégie nationale contre l'échec scolaire			
40.	Mettre en place un Observatoire du maintien scolaire	<p>L'Observatoire aura pour mission de coordonner les efforts en faveur des élèves menacés de décrochage et d'initier des démarches innovantes pour amener ces élèves à une certification reconnue. Il se consacrera à l'élaboration, la coordination et le suivi de la stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>Le projet de loi afférent est présenté au conseil de gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
41.	Créer la fonction de médiateur de l'Éducation nationale	<p>Trois médiateurs sont nommés au niveau national. Ils sont en charge du maintien scolaire, de l'inclusion scolaire et de la scolarisation des élèves issus de l'immigration scolaire pour régler des cas individuels et formuler des recommandations au niveau du système scolaire.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018
42.	Mettre l'accent sur la remédiation	<p>Les écoles et les lycées devront assurer une offre de remédiation et d'appui pédagogique cohérente afin d'aider les élèves avec des retards scolaires.</p> <p>Voilà pourquoi les deux éléments ont été inscrits dans la liste des priorités tant au niveau de l'enseignement fondamental que de l'enseignement secondaire.</p>		Rentrée 2017 / 2018



43.	Projet CARAT – climat scolaire	<p>Le concept CARAT a été développé dans le but d’améliorer le climat scolaire. Chaque école détermine elle-même sur quels aspects elle compte agir prioritairement, en fonction de ses besoins. Tous les partenaires scolaires doivent être associés à cette démarche : élèves, enseignants, directions, personnel non-enseignant et parents.</p> <p>Depuis l'année scolaire 2014-2015 plusieurs écoles/lycées mettent en œuvre la stratégie CARAT en tant qu'écoles/lycées-pilotes: l'école Albert Wingert à Schiffflange, le Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette et le Lycée technique d'Ettelbruck.</p>		
L.	Enfants à besoins spécifiques			
44.	Recruter des enseignants spécialisés pour l’encadrement d’enfants à besoins spécifiques à l’enseignement fondamental	<p>150 instituteurs spécialisés dans l’encadrement d’enfants à besoins spécifiques seront recrutés sur une période de 4 ans. Recrutés au niveau A1 (diplôme de master, carrière ouverte ou voie express) et spécialistes dans le domaine de l’assistance aux élèves à besoins spécifiques, ils prendront en charge ces élèves dans les différentes écoles.</p> <p>Le projet de loi afférent sera adopté par le conseil de gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2016 / 2017



45.	Renforcer les équipes multi-professionnelles	<p>Pour accélérer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, les équipes multi-professionnelles seront progressivement renforcées, en tenant compte des besoins spécifiques des élèves dans les régions respectives.</p> <p>Quelque 28 postes supplémentaires seront créés pour l'année 2017.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2016 / 2017
46.	Réformer de la Commission d'inclusion scolaire nationale (CIS)	<p>La CIS sera réorganisée. Les procédures et la mise en œuvre des premières mesures d'aide à l'élève seront simplifiées et accélérées.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
47.	Créer des centres spécialisés pour enfants présentant des difficultés d'apprentissage et troubles comportementaux	<p>Deux centres spécialisés seront créés en tant que centres de compétences pour les élèves souffrant de troubles comportementaux ou de l'apprentissage.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018




48.	Une offre élargie pour élèves à besoins spécifiques moins lourds	<p>Pour soutenir les élèves qui nécessitent un encadrement spécifique moins lourd, les écoles seront appelées à développer, dans une démarche participative, des concepts cohérents d'appui et de remédiation. Le but est de permettre à ces élèves de continuer à fréquenter leur classe régulière.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
49.	Une Commission d'inclusion scolaire dans chaque lycée	<p>Chaque lycée doit se doter d'une Commission d'inclusion scolaire chargée de définir la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
50.	L'évaluation du système d'aide et assistance des jeunes et de l'Office national de l'enfance (ONE)	<p>Le système d'aide et d'assistance à l'enfance et à la jeunesse a été soumis à une évaluation interne et externe, en collaboration avec l'Université du Luxembourg en 2015.</p>		



M.	Réforme structurelle des classes inférieures de l'EST			
51.	Réformer le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique	<p>Chaque élève a le droit d'être stimulé au maximum pour développer pleinement son potentiel: il doit être appuyé dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés, mais aussi être encouragé à progresser dans celles dans lesquelles il a des talents.</p> <p>En 8^e et 9^e, les langues et les mathématiques sont offertes en cours de base et en cours avancés. Le nouveau système permet à l'élève de suivre dans chacune de ces disciplines le niveau le plus adapté à son profil individuel.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018
52.	Réformer le régime préparatoire	<p>Les travaux concernant la réforme du régime préparatoire sont en cours. L'objectif est de garantir une prise en charge individuelle et de procurer une formation à un nombre aussi élevé que possible.</p>		Rentrée 2018 / 2019
N.	Régionalisation de l'administration : la mise en réseau des structures de l'éducation formelle et non-formelle			
53.	Mettre en place des bureaux régionaux	<p>Des bureaux régionaux regroupant les services du MENJE seront créés dans les années à venir afin d'augmenter leur disponibilité et leur proximité par rapport aux acteurs sur le terrain.</p>		




54.	Introduire des agents « qualité » dans le secteur de l'éducation non-formelle	<p>Les agents régionaux « jeunesse » ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux, de contrôler l'application des dispositions concernant la formation continue, de formuler des recommandations en faveur du développement de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et dans les services pour jeunes ainsi que de donner un avis sur les projets d'établissement des assistants parentaux et de veiller à un accueil de qualité par ces derniers.</p> <p>Mis en place par la loi sur la jeunesse du 24 avril 2016.</p>		Rentrée 2016 / 2017
55.	Revoir le statut des CPI (services coordinateurs de projets d'intervention)	<p>Les services coordinateurs de projets d'intervention (CPI) seront intégrés à l'Office national de l'enfance et contribueront à la coordination de la cellule d'inclusion qui sera créée dans les régions.</p>		

O.	Plus de participation des parents			
56.	Créer une représentation nationale des parents	<p>La création d'une représentation nationale des parents de tous les ordres d'enseignement facilitera la participation des parents dans le développement de l'école luxembourgeoise. Elle sera dotée d'un organigramme et d'une base légale dans l'optique de favoriser les échanges avec les acteurs des différentes structures éducatives ainsi que les échanges entre les parents, toutes structures confondues.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au conseil de gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
	<i>Petite enfance</i>			
57.	Promouvoir le partenariat avec les parents dans le domaine des services d'éducation et d'accueil (SEA)	<p>Le programme de développement de la qualité se fonde entre autres sur un partenariat avec les parents, qui seront encouragés à participer à la vie de la structure d'éducation et d'accueil et à s'impliquer dans son fonctionnement.</p> <p>Mis en place par la loi du 24 avril 2016 sur la jeunesse.</p>		Septembre 2016



58.	Prévoir un concept de participation des parents obligatoire pour tous les SEA	<p>Afin de pouvoir profiter du programme d'éducation plurilingue, les prestataires seront obligés de développer un concept de participation des parents.</p> <p>Le projet de loi afférent a été adopté par le gouvernement en juillet 2016.</p>		Octobre 2017
59.	Valoriser la langue d'origine de l'enfant	<p>Le soutien et la valorisation des langues d'origine des enfants jouent eux aussi un rôle central, aussi bien en vue du développement socio-émotionnel des enfants qu'en vue du développement de toutes les autres compétences linguistiques. Dans ce contexte, il s'agit de soutenir les familles dans leur devoir de parentalité et de compléter leurs efforts éducatifs.</p> <p>La valorisation de la langue d'origine est un élément du programme d'éducation plurilingue qui fonctionnera à partir d'octobre 2017 dans les structures d'accueil ;</p> <p>Le projet de loi afférent a été adopté par le gouvernement en juillet 2016.</p>		Octobre 2017



P.	La stratégie nationale contre l'échec scolaire			
	<i>École fondamentale</i>			
60.	Renforcer le rôle des parents dans le processus d'élaboration du plan de développement scolaire (PDS)	<p>Le plan de réussite scolaire actuel sera revu afin d'assurer un engagement de la communauté scolaire dans son entièreté. Dans ce contexte, les parents seront davantage accompagnés et soutenus afin de mieux pouvoir formuler leur position.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au gouvernement en septembre 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
61.	Renforcer le rôle des parents dans le processus d'orientation à la fin de l'enseignement fondamental	<p>La nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire entre en vigueur dès la rentrée 2016-2017 pour le cycle 4.1. Elle introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle 4.2.</p> <p>La loi afférente e été votée en juin 2016.</p>		Rentrée 2016 / 2017
62.	Simplifier les bilans intermédiaires	<p>Une version adaptée des bilans intermédiaires sera introduite en septembre 2016. Le nouveau modèle tiendra compte des expériences et avis des enseignants des « écoles-pilotes », des syndicats, des inspecteurs et des représentants des parents. Il garantira une plus grande lisibilité et une plus grande compréhension pour les parents et les élèves.</p>		Rentrée 2016 / 2017




	<i>Lycée</i>			
63.	Renforcer le rôle des parents dans le processus d'élaboration du plan de développement scolaire	<p>Les parents d'élèves seront davantage impliqués dans le développement scolaire du lycée, à travers le conseil d'éducation dans lequel ils sont représentés.</p> <p>Le projet afférent sera soumis au gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
64.	Garantir une démarche cohérente de l'école	<p>La participation des parents fait partie des sept priorités définies par le ministère pour l'enseignement secondaire. Dans ces domaines, les objectifs nationaux sont définis dans un cadre de référence, établi en collaboration avec les lycées, tandis que les établissements sont autonomes pour choisir les pratiques les mieux adaptées aux besoins de leur population d'élèves.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018

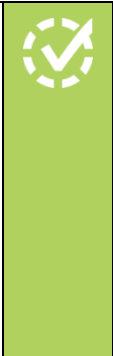

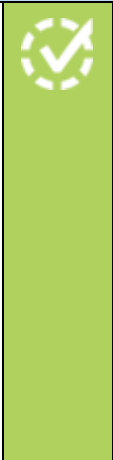
Q.	Des programmes modernes, pour une école moderne			
65.	Mettre en place un dispositif de soutien des commissions nationales des programmes	<p>Le centre de compétences pour le développement curriculaire LuCS (Luxembourg Center for School Development) assurera l'accompagnement scientifique des travaux d'élaboration de programmes et de matériels didactiques, soutiendra les commissions nationales des programmes dans leur travail et collaborera à la modernisation des programmes et matériels existants.</p> <p>Une convention de collaboration dans le cadre du Luxembourg Center for School Development (LuCS) a été signée en juin 2016 avec l'Université du Luxembourg.</p>		Rentrée 2016 /2017
66.	Créer une Division du développement curriculaire au sein du SCRIPT	<p>Afin de mieux coordonner et d'accompagner les commissions nationales des programmes, le SCRIPT se dotera d'une Division du développement curriculaire.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
67.	Créer une maison d'édition pour des matériels didactiques mieux adaptés aux besoins des écoles.	<p>En vue de la création d'une maison d'édition en collaboration avec l'Université du Luxembourg, une division du « Développement des matériels didactiques » sera créée au sein du SCRIPT.</p> <p>Un premier concept pour la future maison d'édition sera élaboré d'ici janvier 2017.</p>		




68.	Mettre en place un Conseil national des programmes	<p>Le Conseil national des programmes veillera à la cohérence des programmes et recueillera les demandes qui émergent notamment des mutations sociétales en dégageant les répercussions possibles sur la conception du cadre curriculaire de l'école luxembourgeoise.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
69.	Créer des commissions de programmes à l'enseignement fondamental et à l'éducation différenciée	<p>Afin de moderniser les programmes en concertation directe avec les acteurs du terrain, des commissions nationales seront instaurées à l'enseignement fondamental.</p> <p>Le projet de loi afférent sera soumis au gouvernement en juillet 2016.</p>		Rentrée 2017 / 2018
70.	Définir des acquis d'apprentissage à l'enseignement secondaire	<p>Les commissions nationales des programmes sont en train de formuler de façon cohérente les objectifs d'apprentissages des programmes actuels de l'enseignement secondaire. Ceci permettra de mieux veiller à la cohérence des programmes et de remédier à d'éventuelles disparités et ruptures dans les programmes.</p> <p>Les programmes en question seront publiés par règlement grand-ducal.</p>		Rentrée 2018 / 2019



71.	Promouvoir l'esprit d'entreprise	À partir de septembre 2016, trois lycées développeront en réseau des concepts pour la promotion de l'entrepreneuriat dans leurs écoles. L'implémentation aura lieu à partir de la rentrée 2017 / 2018.		Rentrée 2017 / 2018
72.	Développer des outils pour une éducation au développement durable (EDD)	Le ministère lancera dès septembre 2016 le projet « Szenarien der Bildung für ein nachhaltiges Luxemburg im Jahr 2030 ». Le projet sera réalisé dans trois lycées sous la coordination du SCRIPT. Les outils développés dans ce contexte peuvent servir de base à l'élaboration de plans de développement personnels, de plans de développement scolaire d'une école particulière et d'une politique éducative et de formation pour le système scolaire luxembourgeois dans son intégralité. Le projet sera élargi au niveau national à partir de la rentrée 2017 / 2018.		Rentrée 2016-2017

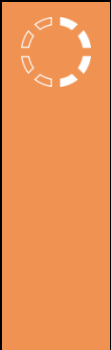

R.	Digital (4) Education			
73.	Introduction d'une section I	<p>Pour permettre aux élèves de se spécialiser dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), une section I (informatique et communication) est créée à l'enseignement secondaire classique. Une première offre verra le jour à la rentrée 2017 sous forme de projets-pilotes.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018
74.	Mise en place de trois pôles de formation	<p>Trois pôles de formation - au Centre, au Sud et au Nord - regrouperont les enseignements liés aux nouvelles technologies, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement secondaire technique: certificat de capacité manuelle (CCM), diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), diplôme de technicien, diplômes de fin d'études et autres types de certifications.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		



75.	MathemaTIC	Plateforme en ligne innovante pour enseigner et apprendre les mathématiques à l'école luxembourgeoise. MathemaTIC est mis à la disposition de tous les élèves et enseignants du cycle 4 de l'enseignement fondamental à partir de la rentrée 2016. Le nouvel outil concrétise l'ambition du programme gouvernemental de mettre les nouvelles technologies au service de la pédagogie pour faciliter l'apprentissage et améliorer la réussite.		
76.	Mettre en place une plateforme en ligne avec des matériels didactiques accessibles aux enseignants	« EduSphere » est la nouvelle plateforme d'enseignement et d'apprentissage de l'éducation nationale. Elle a été lancée en mars 2016.		
77.	Digital Classroom	Avec l'introduction de « Office 365 for Education » en septembre 2015, 12.000 enseignants du fondamental et du secondaire, 45.000 élèves du secondaire et 5.000 agents administratifs disposent à titre gratuit d'un accès à un environnement numérique de production et de collaboration moderne. Chacun peut installer la dernière version de la suite Office Pro Plus sur cinq PC ou Mac et cinq tablettes ou smartphones à l'école et à domicile, sans coût supplémentaire.		



78.	Makerspace	Les six premiers makerspaces éducatifs au Luxembourg ont été lancés en novembre 2015. Entièrement placés sous le signe de la créativité et de l'expérimentation, les makerspaces sont des espaces de découverte qui permettent à tous les jeunes intéressés d'utiliser de manière créative les nouveaux médias pour réaliser leurs propres projets numériques.		
79.	Promouvoir les talents des élèves à haut potentiel dans le domaine des nouvelles technologies	À partir de septembre 2016, le projet « digital leadership » débutera dans trois lycées (LAML, AL, LMRL). Le projet sera élargi au niveau national au cours de l'année scolaire 2017/18.		Rentrée 2016 / 2017
S. Vie et société				
80.	Introduction du cours dans l'enseignement secondaire	Le nouveau cours d'éducation aux valeurs remplacera l'instruction religieuse et la formation morale et sociale à l'enseignement secondaire et secondaire technique, régime préparatoire compris. Il ambitionne d'offrir à tous les jeunes un cours commun qui les aidera à construire leurs propres points de repères dans le respect de ceux des autres. En même temps, l'introduction du cours « Vie et société » répondra à l'obligation de neutralité confessionnelle et philosophique de l'école publique.		Rentrée 2016/ 2017




81.	Reprise du personnel	<p>L'introduction du cours « Vie et société » s'accompagne d'un dispositif de reprise du personnel assurant les cours d'instruction religieuse à l'école fondamentale, conformément à la convention signée entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique en janvier 2015. Plusieurs possibilités sont offertes, en fonction du niveau de formation du personnel en question.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018
82.	Introduction du cours dans l'enseignement fondamental	Le gouvernement a donné son feu vert au projet de loi introduisant le cours dans l'enseignement fondamental en mai 2016.		Rentrée 2017 / 2018
T.	Life long learning: diversification des parcours de formation			
83.	Deuxième voie de qualification : formation d'éducateur en cours d'emploi	Une formation d'éducateur en cours d'emploi est offerte depuis la rentrée 2015-2016 à l'École de la 2 ^e chance. Organisée dans le cadre de la 2 ^e voie de qualification, elle comble un vide dans la formation des adultes et répond à un réel besoin dans le domaine éducatif et social. La formation s'adresse aux adultes de plus 21 ans qui travaillent déjà dans le secteur éducatif ou social, sans posséder une qualification professionnelle reconnue pour le métier d'éducateur.		

84.	Deuxième voie de qualification : Formation menant au diplôme d'accès aux études supérieures (DAES)	<p>Une nouvelle formation menant au diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) est offerte à l'École de la 2^e chance à partir de la rentrée 2016. Avec la mise en place de cette formation de 2^e voie de qualification, l'Éducation nationale offre aux personnes non diplômées une seconde chance d'obtenir une certification reconnue et d'accéder aux études supérieures. La formation s'adresse aux adultes à partir de 20 ans qui ont quitté la formation initiale depuis au moins deux ans ou qui ont une expérience professionnelle d'au moins 12 mois.</p>		Rentrée 2016 / 2017
U.	Emploi			
85.	Garantie pour la jeunesse	<p>La Garantie pour la jeunesse est une initiative de l'Union européenne destinée à lutter contre le chômage des jeunes. L'objectif est de proposer, dans l'espace de 4 mois, une perspective sérieuse et de qualité aux jeunes de moins de 25 ans qui sont au chômage ou qui ont terminé leurs études.</p> <p>Dans cet objectif, une étroite collaboration a été mise sur pied entre le Service national de la jeunesse (SNJ), l'Action locale pour jeunes (ALJ) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).</p>		

86.	Le Pacte Jeunesse	<p>Le Pacte Jeunesse, ou plan d'action pour la jeunesse, a été instauré par la loi du 4 juillet 2008.</p> <p>Sur la base des résultats du 2^e rapport national sur la Jeunesse, un nouveau plan d'action sera élaboré en concertation avec les représentants de la jeunesse et présenté au cours de l'année 2016.</p>		
V.	Développement scolaire			
87.	Projet « Dans les écoles, avec les écoles »	<p>L'objectif des visites du ministre dans les lycées est de se renseigner sur les projets pédagogiques avec lesquels les établissements entendent trouver une réponse aux défis qui se posent face à la très grande diversité de la population scolaire.</p> <p>Vingt-cinq établissements ont déjà été visités depuis janvier 2016, quinze sont encore au programme avant décembre.</p>		

88.	Appuyer les directions des écoles	<p>Pour tirer profit d'une autonomie élargie, les écoles doivent disposer de fortes équipes de direction, capables de promouvoir le développement scolaire. Il incombe aux directions de lancer des processus de développement scolaire à court, moyen et long terme, de les accompagner et de les évaluer. Dans ce contexte, le ministère entend renforcer les ressources humaines du collège des directeurs.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018
W.	Stratégie pour l'éducation à la citoyenneté			
89.	Mise en place du centre pour l'éducation à la citoyenneté	<p>Le « Zentrum für politisch Bildung » débutera son travail en automne 2016. Il soutiendra les efforts existant dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle, développer des concepts d'éducation à la citoyenneté et des initiatives au niveau national et créer une offre de formation pour les acteurs et contribuer à leur qualification.</p>		Rentrée 2016 / 2017

X.	Davantage d'autonomie scolaire			
90.	Autonomie au niveau du personnel	<p>Avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'enseignement secondaire/secondaire technique, les établissements scolaires auront la possibilité de recruter chaque année, un poste correspondant à leur profil pédagogique.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018
91.	Autonomie au niveau de l'offre scolaire	<p>Le système des classes supérieures est réformé pour permettre aux lycées d'apporter des modifications aux sections existantes. Les établissements peuvent adapter celles-ci pour répondre aux besoins et aspirations de leurs élèves et contribuer à la diversification de l'offre scolaire.</p> <p>Pour permettre cet assouplissement, les différentes sections sont subdivisées en quatre volets : langues et mathématiques, spécialisation, formation générale et domaine optionnel. C'est au sein de ces volets que s'effectuent les changements. Les cours à option sont valorisés pour permettre aux élèves de se familiariser avec de nouvelles disciplines ou d'approfondir leur spécialisation.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		Rentrée 2017 / 2018

92.	Autonomie au niveau financier	<p>Actuellement les lycées disposent déjà d'une large autonomie en matière budgétaire. La clé de répartition des ressources financières aux différents établissements pour la prise en charge de leurs frais de fonctionnement a été revue.</p> <p>Le projet de loi afférent sera déposé en septembre 2016 à la Chambre des députés.</p>		
Y.	Formation professionnelle			
93.	Apporter à court terme les adaptations nécessaires à la formation professionnelle afin de remédier aux problèmes les plus pressants	Une « micro-réforme » de la formation professionnelle a été votée par la Chambre des députés en juillet 2016.		Rentrée 2016 / 2017
94.	Revoir le système de la formation professionnelle de façon conséquente	Le ministère a engagé depuis des mois des pourparlers avec les partenaires, les syndicats et les directions des écoles qui devront aboutir à une réforme conséquente de la formation professionnelle à partir de la rentrée 2017 / 2018.		Rentrée 2017 / 2018